



**PARQUET DE PARIS
TRIBUNAL JUDICIAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE

Paris, le 30 avril 2026

Communiqué de presse

Le 25 avril, un mineur âgé de 15 ans a été placé en garde à vue, soupçonné d'avoir contribué à la fuite de données au préjudice de l'ANTS (France Titres, Agence nationale des titres sécurisés).

L'OFAC (Office anti-cybercriminalité) avait été informé en avril d'une cyberattaque au préjudice de l'agence. Entre 12 et 18 millions de lignes de données étaient proposées à la vente sur des forums cybercriminels, par un hacker surnommé « breach3d ». L'ANTS confirmait une activité inhabituelle sur son réseau le 13 avril 2026, et l'authenticité des données revendues.

La section de lutte contre la cybercriminalité du parquet de Paris, avisée le 16 avril 2026, avait immédiatement ouvert une enquête des chefs d'accès et maintien frauduleux dans un système de traitement automatisé de données à caractère personnel mis en œuvre par l'Etat, ainsi que d'extraction frauduleuse de données contenues dans un système de traitement automatisé de données à caractère personnel mis en œuvre par l'Etat (délits faisant encourir la peine de 7 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende).

Les investigations ont conduit les enquêteurs à soupçonner le mineur de s'être dissimulé sous le pseudonyme « breach3d ».

Une information judiciaire a été ouverte le 29 avril 2026 par le parquet de Paris. La mise en examen et le placement sous contrôle judiciaire du mineur ont été requis pour ces faits constitutifs d'atteintes (accès, maintien, extraction, transmission, détention, entrave au fonctionnement) à un système de traitement automatisé de données à caractère personnel mis en œuvre par l'Etat et de détention d'équipement ou de programme permettant de commettre ces atteintes. Les investigations se poursuivent désormais sous la direction du juge d'instruction.

**Laure BECCUAU,
Procureure de la République**

Contact presse : 06 07 18 42 28
scom.parquet.tj-paris@justice.fr